



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que, suivant la dernière imposition des taxes pour l'année 2019, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Ces taxes seront payables le trente-quatrième jour suivant la mise à la poste de la demande de paiement.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 20 février 2019

JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière